

# Nouvel accord **HANDI**, gardons le **CAP**



**Même si elle n'a pas été entendue sur toutes ses demandes, et malgré la frilosité de la Direction sur certains sujets, la CFE-CGC a signé l'accord 2018-2020 sur l'emploi des personnes handicapées pour deux raisons principales :**

- ✚ La première : participer au Comité de Suivi de l'accord afin d'avoir un regard sur la Politique Handicap menée par l'Entreprise et sur l'utilisation du budget.
- ✚ La seconde : nous avons été entendus sur plusieurs sujets qui nous paraissent essentiels pour mener une politique Handicap de qualité :
  - **Le renforcement du rôle des Référents Diversité et Handicap de chaque établissement.**  
Nommés par le DRH, ils sont garants de la bonne mise en œuvre des dispositions de l'accord sur leur périmètre. A ce titre, ils participent aux réunions organisées par le service Handicap et sont invités aux comités de suivi de l'Accord. Ce sont aussi les interlocuteurs privilégiés des managers, des médecins du travail, des assistant(e)s social(e)s et des représentants des salariés.
  - **La Formation des Managers sur le Handicap ne sera plus une option.**  
La Direction s'est engagée à inscrire cette formation dans le plan de formation des Managers. Le sujet du Handicap ne peut être appréhendé que par des équipes formées.

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant*

*mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>

**C'était une demande forte de la CFE-CGC lors de la négociation car l'adhésion des équipes est essentielle.**

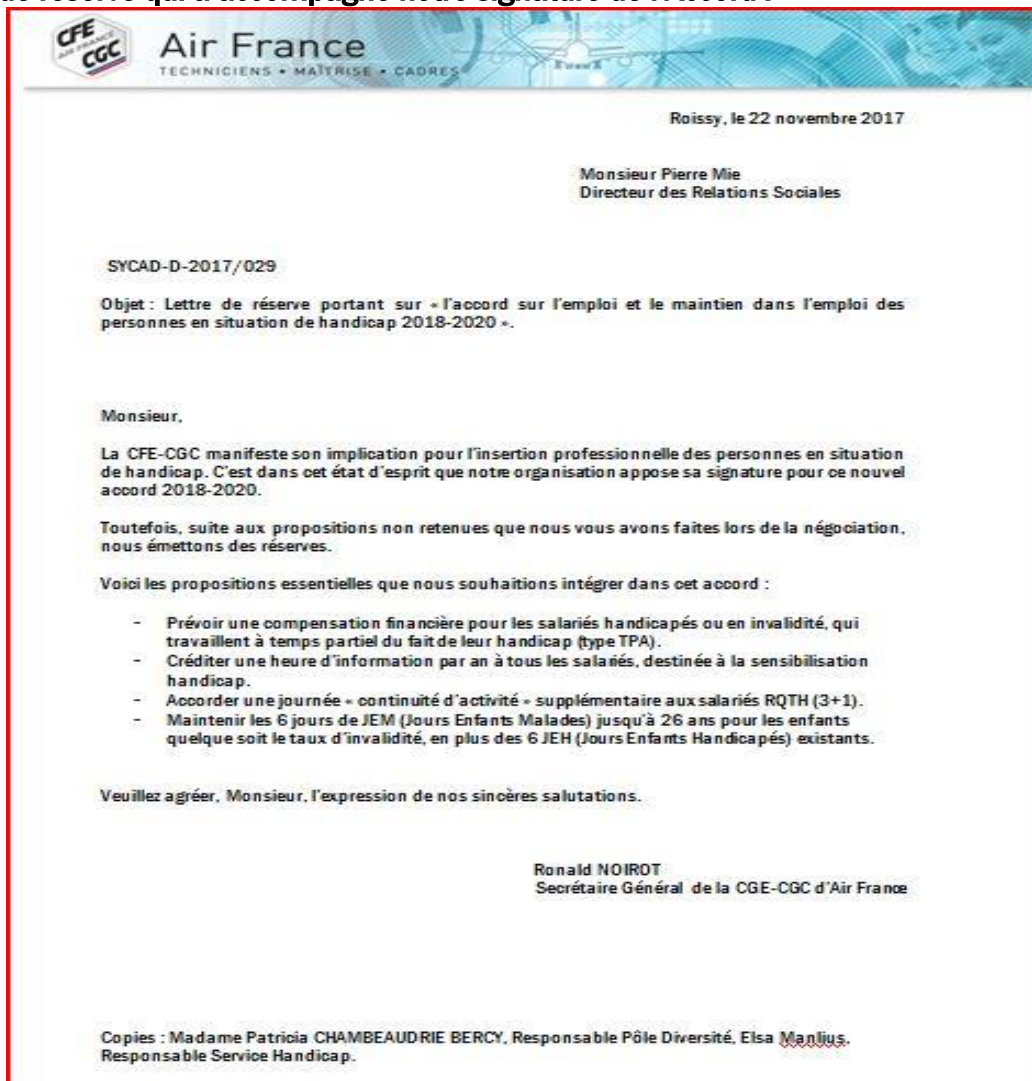
**En effet, la réussite d'une Politique Handicap dans l'entreprise passe par une formation de tous les managers et du réseau RH et une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.**

Nos demandes en faveur des Aidants Familiaux n'ont pas été prises en compte dans cet accord. **Seule, notre demande de suppression de justificatif d'absence pour les parents d'enfant handicapé, a été enfin accordée, alors que nous portions cette revendication depuis plusieurs accords.**

En revanche, pour la **CFE-CGC**, il est urgent d'agir en faveur des Aidants Familiaux. C'est pourquoi, lors de la prochaine négociation de l'accord QVT (Qualité de Vie au travail), elle s'engage à poursuivre ses revendications en insistant sur :

- Le maintien du droit à des journées enfants malades jusqu'aux 26 ans de l'enfant soit 6 jours + 6 « enfant handicapé », quel que soit son taux d'invalidité.
- La possibilité de prendre les congés annuels en phase avec la fermeture des structures d'accueil de l'aidé.
- La possibilité de fractionner les congés annuels sans anticipation et sans limites.
- La possibilité de transformer la prime de fin d'année (PFA) en congés.
- La possibilité de bénéficier d'un Temps Partiel Aidé (TPA) : cotisation à taux plein, avec majoration du salaire (60% payé 80%, 80% payé Plein Temps).

**Voici la lettre de réserve qui a accompagné notre signature de l'Accord :**



Pour la CFE-CGC d'Air France,  
Véronique Voigt, Béatrice Tajfel, Cécile Tamalet & Stéphane Rebout